

## *Charte de prêt des liseuses EPL MONTRAVEL*

### **Préambule :**

Dans un contexte de développement de l'accès des usagers aux ressources numériques, le CDI de l'EPL de Montravel a fait l'acquisition de 2 liseuses. Les livres numériques sont pré-chargés ; ils sont libres de droit ou ont été achetés en amont par le CDI.

### **Description du matériel prêté :**

Une liseuse modèle KOBO Aura avec câble USB accompagnée d'une housse de protection et d'une notice d'utilisation.

### **Conditions générales de prêt :**

- Le prêt des liseuses est gratuit. Il est réservé aux apprenants et personnels de l'EPL inscrits au CDI.
- La durée du prêt est de 2 semaines. La prolongation du prêt de la liseuse n'est pas de droit.
- La liseuse ne peut être empruntée qu'auprès du CDI et par un seul usager à la fois.
- Le prêt est soumis à la signature de cette présente charte plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement, selon les conditions établies. Pour les mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou représentant légal.
- L'emprunteur n'est pas autorisé à modifier le contenu ou le paramétrage du matériel : le chargement de document est interdit.
- Le retour donne lieu à une vérification du matériel en présence de l'utilisateur (présence et intégrité de tous les accessoires).
- A sa restitution la liseuse sera vidée de toute donnée enregistrée.
- Tout dysfonctionnement doit être signalé.

### **Recommandations**

Avant utilisation, lire le mode d'emploi fourni avec la liseuse. La liseuse est un appareil relativement fragile, donc à manipuler avec soin. Veiller notamment à :

- toujours conserver la housse de protection
- ne pas mettre en contact avec de l'eau
- ne pas mettre en contact avec des instruments tranchants
- nettoyage avec chiffon doux, sec, sans détergent
- utiliser exclusivement les éléments de connexion fournis (câble USB )

### **Non restitution ou détérioration :**

L'emprunteur s'engage à ramener le matériel en bon état de fonctionnement. En cas de détérioration ou de non restitution du matériel, l'emprunteur sera tenu de s'acquitter de la somme de : 140 euros pour la liseuse, 30 euros pour la housse et 10 euros pour le câble.

*Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte de prêt de la liseuse.. Je m'engage à prévenir immédiatement la documentaliste en cas de dysfonctionnement, à suivre les recommandations d'usage, à respecter la durée du prêt, à restituer la liseuse en l'état avec son équipement complet et à rembourser le cas échéant les frais de remplacement.*

Nom, prénom, classe de l'emprunteur :

Pour le mineurs , nom, prénom du représentant légal :

Fait à Villars le :

Signature précédée de la mention „lu et approuvé“ (pour les mineurs signature du représentant légal) :

